

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 04 AVRIL 2024 - A 18 H 30

Le 04 avril 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Annie BERQUER, David BLONDIN, Richard VACOSSAINT, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Brigitte VIOLET, Jérôme MAILLARD, Hélène LARBI.

Absent : néant

Pouvoirs : Denis ROUTIER donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX, Brigitte VIOLET donne pouvoir à Odile BOINET.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Odile BOINET.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

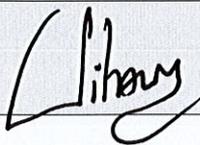
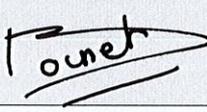
1. **Subventions versées aux associations, au CCAS et participation à divers organismes,**
2. **Vote des taux d'imposition,**
3. **Présentation et vote du budget primitif 2024,**
4. **Point sur les parcelles A 57, A 418, A 419 et A 226,**
5. **Informations et questions diverses.**

1. Subventions versées aux associations, au CCAS et participation à divers organismes,

• Subvention aux associations

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions ci-après pour l'exercice 2024, aux diverses sociétés et associations légalement constituées et autres :

| | |
|---|---------|
| Union Sportive Beauchamps (Basket) | 4 328 € |
| Loisirs et Détente | 322 € |
| Club de marche Beauchampois | 137 € |
| Association Beauchampoise de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique | 137 € |
| Tennis Club Beauchampois | 371 € |
| Anciens Combattants (ACPG-CATM-TOE Veuves AC) | 137 € |
| Amicale Sapeurs-Pompiers | 280 € |
| Club des Aînés | 344 € |

| | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Le Maire, Jean-Charles VITAUX |  | La Secrétaire, Odile BOINET |  |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|

| | |
|--|-------|
| Association Pain quotidien (Friville-Escarbotin) | 175 € |
| Loisirs et Détente (Téléthon 2024) | 350 € |
| Coopérative scolaire | 800 € |
| Le Souvenir Français | 50 € |
| Comité des fêtes | 750 € |
| Les Écoliers de Beauchamps | 250 € |
| Les Amis de la résistance | 50 € |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-006.

- **Subvention au CCAS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de Beauchamps d'un montant de 11 000 €.

Cette somme sera inscrite à l'article 657362 du Budget Primitif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-007.

- **Participation SIVOM de Gamaches**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la participation de 2 289.62 € sera inscrite à l'article 65568 des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-008.

- **Contribution aux dépenses du SIPPH**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de s'acquitter de la contribution au SIPPH pour l'année 2024 en inscrivant la dépense au budget primitif 2024 à l'article 65568 (autres contributions) pour la somme de 2 288,90 € (2,35 € X 974 habitants).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-009.

- **Participation fonctionnement au SMUR de la Ville d'Eu**

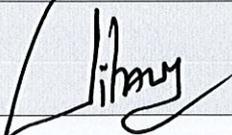
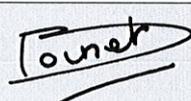
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter de verser en 2024 une contribution financière au SMUR de Eu, à hauteur de 487 €, correspondant à 0,50 € X 974 habitants (population totale au 1^{er} janvier 2024), afin de maintenir ce service à la population.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-010.

2. Vote des taux d'imposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux d'imposition en 2024 comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 47 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,68 %
 - taxe d'habitation : 18,06 %

| | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Le Maire, Jean-Charles VITAUX |  | La Secrétaire, Odile BOINET |  |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|

- de charger Monsieur le Maire de :
 - notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - transmettre, via la plate-forme "Démarches simplifiées", l'état 1259 dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-011.

3. Présentation et vote du budget primitif 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 14 mars 2024,
 Vu la mise en ligne de la fiche des dotations communales à la date du 31 mars 2024,
 Considérant que la connaissance de ces dotations ont permis d'affiner les prévisions du Budget Primitif 2024, en section de fonctionnement,
 Vu le projet de budget primitif 2024 actualisé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 1 389 980 € | 1 389 980 € |
| Section d'investissement | 471 745 € | 471 745 € |
| TOTAL | 1 861 725 € | 1 861 725 € |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-012.

4. Point sur les parcelles A 57, A 418, A 419 et A 226,

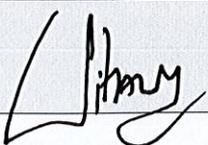
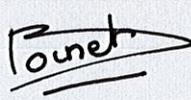
Monsieur le Maire fait le point sur le projet de lotissement d'habitations situé Route de Bouvaincourt dénommé « La Clé des Champs » dont les parcelles sont cadastrées section A 57, A 418, A 419 et A 226.

La forte inflation a fragilisé le contexte immobilier et la hausse des matériaux a été un frein à la construction des habitations.

Un mail de la Sous-Préfecture reçu ce jour précise que la DDTM et la préfecture sont toujours en discussion concernant le système d'assainissement qui contraint actuellement la commune et empêche la vente des lots d'habitations par Valcity.

Monsieur le Maire rappelle que pour la résidence séniors, le permis de construire a été accordé et est purgé de tout recours. Il n'y a donc plus d'obstacle à sa construction. Cependant la promesse de vente signée avec Valcity arrivera à échéance le 24 mai 2024. Il sera nécessaire de prolonger ou modifier cette promesse de vente car la société Valcity pense phaser le projet pour permettre la construction des réseaux de la résidence séniors, en priorité.

Enfin Monsieur le Maire ajoute que 4 communautés de communes (la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, la communauté de communes Falaises du Talou, la communauté de communes Terroir de Caux et la communauté de communes des Villes Sœurs) font l'objet d'une expérimentation dénommée « Territoires engagés pour le Logement ». Dans ce programme, la CCVS a inscrit les parcelles dédiées au futur lotissement de Beauchamps.

| | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Le Maire, Jean-Charles VITAUX |  | La Secrétaire, Odile BOINET |  |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|

5. Informations et questions diverses,

- Information

Monsieur le Maire :

- Fait circuler le tableau concernant l'inscription des conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote relatif aux élections européennes du 9 juin 2024,
- Informe l'assemblée avoir reçu une demande de stage pour l'école maternelle d'une durée de 11 semaines s'échelonnant du 16 septembre 2024 au 14 février 2025, afin de permettre à une jeune beauchampoise de préparer un Bac Pro SAPAT. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un stage non rémunéré. Cette personne a déjà effectué un stage identique et a donné satisfaction. Le Conseil Municipal est favorable à l'accueil de cette stagiaire.
- Rappelle qu'une formation dédiée aux élus est programmée le 20 avril 2024 de 9 h à 12 h à Beauchamps sur le thème du Plan de Sauvegarde communal.

- Questions diverses

Madame DUMONT informe que :

- Le cadenas de la barrière située Chemin de la Croix de Fer a encore été retiré. Des véhicules passent.
- La poubelle installée Chemin de la Croix de Fer est fonctionnelle, des détritux y sont déposés,
- De la tonte de gazon est déversée dans le chemin de la Croix de Fer.

Madame BERQUER :

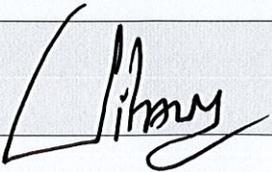
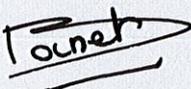
- Informe de la réalisation de la fresque sur le bâtiment du city stade,
- Signale que les anneaux ont été posés sur la pointe à l'entrée du village,
- Donne lecture du mail reçu des enseignantes suite à la discussion du Conseil Municipal lors de la réunion du 21 mars 2024 sur l'éventuel regroupement des écoles de Beauchamps et de Bouvaincourt. Elles s'étonnent de la décision du Conseil Municipal de ne pas donner une suite favorable à la fusion des écoles entre ces 2 villages pour la rentrée prochaine et demande à ce que la question soit réétudiée. Elles évoquent le fonctionnement des 3 classes et la répartition des élèves sur 3 niveaux, le tarif garderie, le lieu de scolarisation des élèves de CE2 sur le site de Beauchamps...

Réponse de Monsieur le Maire : Suite aux démissions des conseillers municipaux de Bouvaincourt sur Bresle, il n'y a plus d'assemblée délibérante. L'ensemble des décisions revient à la Sous-Préfecture qui gère uniquement les affaires courantes. A ce jour, la date de réélection des conseillers de Bouvaincourt n'est pas connue. Suite aux échanges avec le Maire de Bouvaincourt sur Bresle, Monsieur le Préfet n'a pas encore pris d'arrêté de réélection. Considérant ces informations, la question d'un regroupement pédagogique avec la commune de Beauchamps en septembre ne tient plus et devient caduque.

Enfin Monsieur le Maire informe l'assemblée ne pas avoir répondu au mail des enseignantes car le sujet évoqué concerne les affaires communales. Il précise que les affaires communales sont du ressort du Conseil Municipal et les affaires scolaires du ressort de l'enseignement.

Monsieur HEMART signale qu'il y a toujours une fuite dans la Rue à l'Eau. La compagnie fermière connaît le problème mais ne réussit pas à localiser la fuite.

La séance est levée à 19 h 17

| | | | |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Le Maire, Jean-Charles VITAUX |  | La Secrétaire, Odile BOINET |  |
|----------------------------------|---|--------------------------------|---|